

MOUCHIN

LE BANQUET DE LA MUSIQUE MUNICIPALE. — Dimanche, la jeune société de musique...

qui tous ces jeunes éléments qui en si peu de temps...

Mme DUPUIS, DIRECTRICE DU THEATRE, VOIT RENOUVELER SON MANDAT POUR 1931-32

Nous apprenons que le Conseil municipal de Tourcoing a renouvelé les pouvoirs de Mme Vve Alina Dupuis...

LA ORIEE

A l'occasion du Nouvel An, la Crée des Halles sera fermée jeudi 1er janvier.

Le GAZ n'exige pas d'approvisionnement et ne peut, par conséquent, être soustrait au détriment de celui qui paie.

27, Rue Carnot -- TOURCOING SOCIÉTÉS & COMITÉS

A.C. — Groupe du Centre. — La fête de l'Arbre de Noël organisée dimanche...

ÉTAT CIVIL. — NAISSANCES. — Jacqueline Dubly, rue du Petit Village...

TRICOTS DE LAYETTE, CADEAUX. — Publications. — Fernand Azaïs, employé, rue de la République...

HALLUIN. — ANCIENS DES ARMÉES D'OCCUPATION. — La Commission des A.A.O. a décidé d'envoyer des drapeaux...

RONCO. — A L'HOSPICE. — M. Victor Destailleurs, administrateur de l'hospice de Roncoy...

LINSELLES. — POUR LES VIEILLARDS DE L'HOSPICE. — An cours de sa fête, organisée à l'occasion de l'Arbre de Noël...

MOUVAUX. — CONSULTATION DE NOURRISSONS. — A l'occasion du Nouvel An la consultation de nourrissons...

MARCO-EN-BARGEUL. — UN ELECTRICIEN SE FOULE LE POIGNET. — Un électricien de la commune de Marco-en-Bargeul...

COMINES. — ARRÊTATION D'UN CHAUFFARD. — Nous avons relaté dans nos colonnes l'accident mortel dont fut victime M. Léon Lardan...

ARRESTATION D'UN CHAUFFARD. — Nous avons relaté dans nos colonnes l'accident mortel dont fut victime M. Léon Lardan...

COMINES. — ARRÊTATION D'UN CHAUFFARD. — Nous avons relaté dans nos colonnes l'accident mortel dont fut victime M. Léon Lardan...

COMINES. — ARRÊTATION D'UN CHAUFFARD. — Nous avons relaté dans nos colonnes l'accident mortel dont fut victime M. Léon Lardan...

COMINES. — ARRÊTATION D'UN CHAUFFARD. — Nous avons relaté dans nos colonnes l'accident mortel dont fut victime M. Léon Lardan...

COMINES. — ARRÊTATION D'UN CHAUFFARD. — Nous avons relaté dans nos colonnes l'accident mortel dont fut victime M. Léon Lardan...

COMINES. — ARRÊTATION D'UN CHAUFFARD. — Nous avons relaté dans nos colonnes l'accident mortel dont fut victime M. Léon Lardan...

COMINES. — ARRÊTATION D'UN CHAUFFARD. — Nous avons relaté dans nos colonnes l'accident mortel dont fut victime M. Léon Lardan...

COMINES. — ARRÊTATION D'UN CHAUFFARD. — Nous avons relaté dans nos colonnes l'accident mortel dont fut victime M. Léon Lardan...

COMINES. — ARRÊTATION D'UN CHAUFFARD. — Nous avons relaté dans nos colonnes l'accident mortel dont fut victime M. Léon Lardan...

COMINES. — ARRÊTATION D'UN CHAUFFARD. — Nous avons relaté dans nos colonnes l'accident mortel dont fut victime M. Léon Lardan...

COMINES. — ARRÊTATION D'UN CHAUFFARD. — Nous avons relaté dans nos colonnes l'accident mortel dont fut victime M. Léon Lardan...

COMINES. — ARRÊTATION D'UN CHAUFFARD. — Nous avons relaté dans nos colonnes l'accident mortel dont fut victime M. Léon Lardan...

COMINES. — ARRÊTATION D'UN CHAUFFARD. — Nous avons relaté dans nos colonnes l'accident mortel dont fut victime M. Léon Lardan...

COMINES. — ARRÊTATION D'UN CHAUFFARD. — Nous avons relaté dans nos colonnes l'accident mortel dont fut victime M. Léon Lardan...

COMINES. — ARRÊTATION D'UN CHAUFFARD. — Nous avons relaté dans nos colonnes l'accident mortel dont fut victime M. Léon Lardan...

COMINES. — ARRÊTATION D'UN CHAUFFARD. — Nous avons relaté dans nos colonnes l'accident mortel dont fut victime M. Léon Lardan...

COMINES. — ARRÊTATION D'UN CHAUFFARD. — Nous avons relaté dans nos colonnes l'accident mortel dont fut victime M. Léon Lardan...

COMINES. — ARRÊTATION D'UN CHAUFFARD. — Nous avons relaté dans nos colonnes l'accident mortel dont fut victime M. Léon Lardan...

EN BELGIQUE

MOUSCRON

AU CONSEIL COMMUNAL. — Au cours de sa dernière réunion le conseil a d'abord approuvé l'adjudication de l'installation du chauffage central à la nouvelle maternité.

Le conseil a approuvé l'adjudication pour la fourniture de pain à l'assistance publique. Il y a un rabais de 12 centimes au kilo de pain.

Le budget de l'école de musique a été approuvé sans observation. Une demande de subvention en charge du fonds provincial d'assistance publique...

Le budget de l'assistance pour 1930 s'élève à plus de 2.500.000 francs. Cela montre l'importance des œuvres créées dans la commune.

Le compte communal de 1929 qui solde avec un manquant de 124.000 francs est approuvé sans observation. A l'unanimité, le conseil décide ensuite sur la proposition du collège de porter la majoration communale en faveur des chômeurs à 3 francs par jour...

Par arrêté de la députation permanente, le règlement sur le service du culte à l'hôpital vult démissionner est suspendu. M. Duchateau demande que l'assistance publique prenne en charge les soins médicaux et secours religieux aux malades de l'hôpital.

Le Bourgmestre, M. Joseph Vandeveldt, lui répond qu'il n'en a jamais été autrement. Ce qui d'ailleurs n'est contesté par personne.

Le conseil communal, vu l'arrêté daté du 12 décembre 1930, par lequel M. le Gouverneur de la Province décide de suspendre l'application de la délibération du conseil communal...

Le conseil communal, vu l'arrêté daté du 12 décembre 1930, par lequel M. le Gouverneur de la Province décide de suspendre l'application de la délibération du conseil communal...

Le conseil communal, vu l'arrêté daté du 12 décembre 1930, par lequel M. le Gouverneur de la Province décide de suspendre l'application de la délibération du conseil communal...

Le conseil communal, vu l'arrêté daté du 12 décembre 1930, par lequel M. le Gouverneur de la Province décide de suspendre l'application de la délibération du conseil communal...

Le conseil communal, vu l'arrêté daté du 12 décembre 1930, par lequel M. le Gouverneur de la Province décide de suspendre l'application de la délibération du conseil communal...

Le conseil communal, vu l'arrêté daté du 12 décembre 1930, par lequel M. le Gouverneur de la Province décide de suspendre l'application de la délibération du conseil communal...

Le conseil communal, vu l'arrêté daté du 12 décembre 1930, par lequel M. le Gouverneur de la Province décide de suspendre l'application de la délibération du conseil communal...

Le conseil communal, vu l'arrêté daté du 12 décembre 1930, par lequel M. le Gouverneur de la Province décide de suspendre l'application de la délibération du conseil communal...

Le conseil communal, vu l'arrêté daté du 12 décembre 1930, par lequel M. le Gouverneur de la Province décide de suspendre l'application de la délibération du conseil communal...

Le conseil communal, vu l'arrêté daté du 12 décembre 1930, par lequel M. le Gouverneur de la Province décide de suspendre l'application de la délibération du conseil communal...

Le conseil communal, vu l'arrêté daté du 12 décembre 1930, par lequel M. le Gouverneur de la Province décide de suspendre l'application de la délibération du conseil communal...

Le conseil communal, vu l'arrêté daté du 12 décembre 1930, par lequel M. le Gouverneur de la Province décide de suspendre l'application de la délibération du conseil communal...

Le conseil communal, vu l'arrêté daté du 12 décembre 1930, par lequel M. le Gouverneur de la Province décide de suspendre l'application de la délibération du conseil communal...

Le conseil communal, vu l'arrêté daté du 12 décembre 1930, par lequel M. le Gouverneur de la Province décide de suspendre l'application de la délibération du conseil communal...

Le conseil communal, vu l'arrêté daté du 12 décembre 1930, par lequel M. le Gouverneur de la Province décide de suspendre l'application de la délibération du conseil communal...

Le conseil communal, vu l'arrêté daté du 12 décembre 1930, par lequel M. le Gouverneur de la Province décide de suspendre l'application de la délibération du conseil communal...

Le conseil communal, vu l'arrêté daté du 12 décembre 1930, par lequel M. le Gouverneur de la Province décide de suspendre l'application de la délibération du conseil communal...

Le conseil communal, vu l'arrêté daté du 12 décembre 1930, par lequel M. le Gouverneur de la Province décide de suspendre l'application de la délibération du conseil communal...

Le conseil communal, vu l'arrêté daté du 12 décembre 1930, par lequel M. le Gouverneur de la Province décide de suspendre l'application de la délibération du conseil communal...

Le conseil communal, vu l'arrêté daté du 12 décembre 1930, par lequel M. le Gouverneur de la Province décide de suspendre l'application de la délibération du conseil communal...

Le conseil communal, vu l'arrêté daté du 12 décembre 1930, par lequel M. le Gouverneur de la Province décide de suspendre l'application de la délibération du conseil communal...

Le conseil communal, vu l'arrêté daté du 12 décembre 1930, par lequel M. le Gouverneur de la Province décide de suspendre l'application de la délibération du conseil communal...

Le conseil communal, vu l'arrêté daté du 12 décembre 1930, par lequel M. le Gouverneur de la Province décide de suspendre l'application de la délibération du conseil communal...

Le conseil communal, vu l'arrêté daté du 12 décembre 1930, par lequel M. le Gouverneur de la Province décide de suspendre l'application de la délibération du conseil communal...

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

AUDIENCE DU 30 DECEMBRE 1930

Acquittement. — Dans notre édition de 33 décembre, nous avons relaté dans quelles conditions un couple de Lille avait été poursuivi pour avoir fait un tirage frauduleux de la machine à rebrousse-pain.

Le Tribunal a rendu hier son jugement, un déclinatoire notant que pour le consommateur attentif et accablé de la machine, point de vue quel il doit se méfier, les indications de la machine relevées ne sont pas suffisantes pour entraver la confusion qui est facile à éviter.

Le Tribunal a acquitté le fait échappé au moins à l'indication de la machine.

Le Tribunal a acquitté le fait échappé au moins à l'indication de la machine.

Le Tribunal a acquitté le fait échappé au moins à l'indication de la machine.

Le Tribunal a acquitté le fait échappé au moins à l'indication de la machine.

Le Tribunal a acquitté le fait échappé au moins à l'indication de la machine.

Le Tribunal a acquitté le fait échappé au moins à l'indication de la machine.

Le Tribunal a acquitté le fait échappé au moins à l'indication de la machine.

Le Tribunal a acquitté le fait échappé au moins à l'indication de la machine.

Le Tribunal a acquitté le fait échappé au moins à l'indication de la machine.

Le Tribunal a acquitté le fait échappé au moins à l'indication de la machine.

Le Tribunal a acquitté le fait échappé au moins à l'indication de la machine.

Le Tribunal a acquitté le fait échappé au moins à l'indication de la machine.

Le Tribunal a acquitté le fait échappé au moins à l'indication de la machine.

Le Tribunal a acquitté le fait échappé au moins à l'indication de la machine.

Le Tribunal a acquitté le fait échappé au moins à l'indication de la machine.

Le Tribunal a acquitté le fait échappé au moins à l'indication de la machine.

Le Tribunal a acquitté le fait échappé au moins à l'indication de la machine.

Le Tribunal a acquitté le fait échappé au moins à l'indication de la machine.

Le Tribunal a acquitté le fait échappé au moins à l'indication de la machine.

Le Tribunal a acquitté le fait échappé au moins à l'indication de la machine.

Le Tribunal a acquitté le fait échappé au moins à l'indication de la machine.

Le Tribunal a acquitté le fait échappé au moins à l'indication de la machine.

Le Tribunal a acquitté le fait échappé au moins à l'indication de la machine.

Le Tribunal a acquitté le fait échappé au moins à l'indication de la machine.

Le Tribunal a acquitté le fait échappé au moins à l'indication de la machine.

Le Tribunal a acquitté le fait échappé au moins à l'indication de la machine.

Le Tribunal a acquitté le fait échappé au moins à l'indication de la machine.

Le Tribunal a acquitté le fait échappé au moins à l'indication de la machine.

Le Tribunal a acquitté le fait échappé au moins à l'indication de la machine.

LA CIRCULATION et les accidents de la rue

Il ne se passe guère de jour que nous ne voyions obligés de relater quelque collision, il y a, hélas ! pas toujours des dégâts matériels. Les rues de Tourcoing n'ont pas été faites pour l'intense circulation d'aujourd'hui.

On a proposé bien des systèmes pour désengorger les rues. Le plus réaliste serait évidemment un nouveau tracé des rues. Mais le travail serait trop considérable. Dans son plan, M. Dron avait prévu l'élargissement de certaines voies principales, comme la rue de la Cloche, des Angles, de la Ferme. La Municipalité a, nous avons parlé en son temps ordonné la suppression des jardins encombrents aux carrefours fréquents. A nos postes, agents, — munis d'un bâton blanc, s'il vous plaît ! — aux quatre points jugés dangereux : Grand-Place, place de la République, place de la Victoire, place Soubastopol. Au moment des passages d'autobus, ouvriers, et agents supplémentaires s'installent, place Victor-Hassbrouck, place Miss-Cavel, angle des rues Chazy et Fidèle-Lehoucq, angle rues Faldherbe et Carnot... Et tout cela est encore insuffisant.

Il conviendrait, à notre avis, de faire un peu l'éducation des conducteurs d'autos. Je sais que ceux-ci vont me répondre que dans les pays où l'on a l'habitude de conduire deux ou trois voitures par famille, on ne se gêne pas pour les premiers, et c'est par centaines que les procès-verbaux pleuvent journellement sur les automobilistes. La prudence n'est pas de la même nature. La virtuosité n'est pas de la même nature, et compte moins que le soin de conduire à une allure modérée, de corner aux carrefours, de ne pas doubler à l'aveugle, de ne pas dépasser sa vitesse en stationnement, de signaler sa direction d'un geste du bras. Il importe en effet, dans ces rues étroites, que tout chauffeur soit prêt à l'arrêt. On éviterait de la sorte bien des collisions, car le piéton n'est pas seul en cause, Messieurs les automobilistes !

Un système du signal à bras était déjà employé par les cochers d'autos. Il est venu qu'on ne pilotait pas des conduites intérieures. Nous relevons dans un rapport fort bien fait par le service des travaux publics, des propositions qui nous paraissent intéressantes. Si l'on veut bien prendre l'habitude de ne jamais doubler sans avoir prévu par un coup de klaxon et surtout si le conducteur de la voiture qui se présente devant vous a chaque fois répondre par un signal compréhensible, on verra en quelques mois diminuer le nombre des accidents, et conséquemment, non moins des dépenses de la commune. Les dépenses ne se verront plus obligées d'augmenter chaque année les taxes des primes réclamées à leurs clients.

Pour ceux qui ne croient pas au vertige, il reste la ressource des grandes routes... à leurs risques et périls car, au bord des routes, il y a généralement des arbres ou des poteaux...

LA REGLEMENTATION. — Une circulaire ministérielle de 1928, créa un nouveau service de police de la rue, lequel devait faire montre de... pédagogique. Parfaitement. Seuls les véhicules à moteur... devaient être retenus. On se contenterait d'avertissements pour les autres.

Les automobilistes en prirent à leur aise, et malgré tout, malgré les avertissements, les accidents progressèrent avec une telle rapidité, qu'il fallut recourir en arrière. Ce qui prouve bien que l'éducation du chauffeur est à faire. Le Ministre des Travaux publics, dans une nouvelle circulaire en date du 6 juillet 1929, revenant sur sa décision première, l'Administration municipale de Tourcoing s'est préoccupée de la chose. Elle a décidé de constituer un service de Travaux publics, dans une nouvelle circulaire en date du 6 juillet 1929, revenant sur sa décision première.

L'Administration municipale de Tourcoing s'est préoccupée de la chose. Elle a décidé de constituer un service de Travaux publics, dans une nouvelle circulaire en date du 6 juillet 1929, revenant sur sa décision première.

L'Administration municipale de Tourcoing s'est préoccupée de la chose. Elle a décidé de constituer un service de Travaux publics, dans une nouvelle circulaire en date du 6 juillet 1929, revenant sur sa décision première.

L'Administration municipale de Tourcoing s'est préoccupée de la chose. Elle a décidé de constituer un service de Travaux publics, dans une nouvelle circulaire en date du 6 juillet 1929, revenant sur sa décision première.

L'Administration municipale de Tourcoing s'est préoccupée de la chose. Elle a décidé de constituer un service de Travaux publics, dans une nouvelle circulaire en date du 6 juillet 1929, revenant sur sa décision première.

L'Administration municipale de Tourcoing s'est préoccupée de la chose. Elle a décidé de constituer un service de Travaux publics, dans une nouvelle circulaire en date du 6 juillet 1929, revenant sur sa décision première.

L'Administration municipale de Tourcoing s'est préoccupée de la chose. Elle a décidé de constituer un service de Travaux publics, dans une nouvelle circulaire en date du 6 juillet 1929, revenant sur sa décision première.

L'Administration municipale de Tourcoing s'est préoccupée de la chose. Elle a décidé de constituer un service de Travaux publics, dans une nouvelle circulaire en date du 6 juillet 1929, revenant sur sa décision première.

L'Administration municipale de Tourcoing s'est préoccupée de la chose. Elle a décidé de constituer un service de Travaux publics, dans une nouvelle circulaire en date du 6 juillet 1929, revenant sur sa décision première.

L'Administration municipale de Tourcoing s'est préoccupée de la chose. Elle a décidé de constituer un service de Travaux publics, dans une nouvelle circulaire en date du 6 juillet 1929, revenant sur sa décision première.

L'Administration municipale de Tourcoing s'est préoccupée de la chose. Elle a décidé de constituer un service de Travaux publics, dans une nouvelle circulaire en date du 6 juillet 1929, revenant sur sa décision première.

L'Administration municipale de Tourcoing s'est préoccupée de la chose. Elle a décidé de constituer un service de Travaux publics, dans une nouvelle circulaire en date du 6 juillet 1929, revenant sur sa décision première.

L'Administration municipale de Tourcoing s'est préoccupée de la chose. Elle a décidé de constituer un service de Travaux publics, dans une nouvelle circulaire en date du 6 juillet 1929, revenant sur sa décision première.

L'Administration municipale de Tourcoing s'est préoccupée de la chose. Elle a décidé de constituer un service de Travaux publics, dans une nouvelle circulaire en date du 6 juillet 1929, revenant sur sa décision première.

L'Administration municipale de Tourcoing s'est préoccupée de la chose. Elle a décidé de constituer un service de Travaux publics, dans une nouvelle circulaire en date du 6 juillet 1929, revenant sur sa décision première.

L'Administration municipale de Tourcoing s'est préoccupée de la chose. Elle a décidé de constituer un service de Travaux publics, dans une nouvelle circulaire en date du 6 juillet 1929, revenant sur sa décision première.

L'Administration municipale de Tourcoing s'est préoccupée de la chose. Elle a décidé de constituer un service de Travaux publics, dans une nouvelle circulaire en date du 6 juillet 1929, revenant sur sa décision première.

L'Administration municipale de Tourcoing s'est préoccupée de la chose. Elle a décidé de constituer un service de Travaux publics, dans une nouvelle circulaire en date du 6 juillet 1929, revenant sur sa décision première.

L'Administration municipale de Tourcoing s'est préoccupée de la chose. Elle a décidé de constituer un service de Travaux publics, dans une nouvelle circulaire en date du 6 juillet 1929, revenant sur sa décision première.

L'Administration municipale de Tourcoing s'est préoccupée de la chose. Elle a décidé de constituer un service de Travaux publics, dans une nouvelle circulaire en date du 6 juillet 1929, revenant sur sa décision première.

L'Administration municipale de Tourcoing s'est préoccupée de la chose. Elle a décidé de constituer un service de Travaux publics, dans une nouvelle circulaire en date du 6 juillet 1929, revenant sur sa décision première.

LES DÉGATS AU CIMETIÈRE

Dans la nuit du 10 au 11 mai un certain nombre de sépultures du cimetière principal ont été soulevées par la malveillance d'individus qui sont activement recherchés.

Seize plaques en marbre, vingt-trois glaces, des couronnes en faïence, etc., ainsi qu'une pierre tombale.

L'Administration municipale estime que la ville devait prendre en charge les frais de remplacement de ces objets devenus inutilisables. Elle a donc décidé de faire enquête sur les vandales auteurs des dégâts.

Des demandes de prix furent faites auprès des différents fournisseurs de Tourcoing. M. Felicien Hanon chargé de l'entretien du cimetière, a été chargé de faire enquête sur les vandales auteurs des dégâts.

L'Administration municipale estime que la ville devait prendre en charge les frais de remplacement de ces objets devenus inutilisables. Elle a donc décidé de faire enquête sur les vandales auteurs des dégâts.

Des demandes de prix furent faites auprès des différents fournisseurs de Tourcoing. M. Felicien Hanon chargé de l'entretien du cimetière, a été chargé de faire enquête sur les vandales auteurs des dégâts.

L'Administration municipale estime que la ville devait prendre en charge les frais de remplacement de ces objets devenus inutilisables. Elle a donc décidé de faire enquête sur les vandales auteurs des dégâts.

Des demandes de prix furent faites auprès des différents fournisseurs de Tourcoing. M. Felicien Hanon chargé de l'entretien du cimetière, a été chargé de faire enquête sur les vandales auteurs des dégâts.

L'Administration municipale estime que la ville devait prendre en charge les frais de remplacement de ces objets devenus inutilisables. Elle a donc décidé de faire enquête sur les vandales auteurs des dégâts.

Des demandes de prix furent faites auprès des différents fournisseurs de Tourcoing. M. Felicien Hanon chargé de l'entretien du cimetière, a été chargé de faire enquête sur les vandales auteurs des dégâts.

L'Administration municipale estime que la ville devait prendre en charge les frais de remplacement de ces objets devenus inutilisables. Elle a donc décidé de faire enquête sur les vandales auteurs des dégâts.

Des demandes de prix furent faites auprès des différents fournisseurs de Tourcoing. M. Felicien Hanon chargé de l'entretien du cimetière, a été chargé de faire enquête sur les vandales auteurs des dégâts.

L'Administration municipale estime que la ville devait prendre en charge les frais de remplacement de ces objets devenus inutilisables. Elle a donc décidé de faire enquête sur les vandales auteurs des dégâts.

Des demandes de prix furent faites auprès des différents fournisseurs de Tourcoing. M. Felicien Hanon chargé de l'entretien du cimetière, a été chargé de faire enquête sur les vandales auteurs des dégâts.

L'Administration municipale estime que la ville devait prendre en charge les frais de remplacement de ces objets devenus inutilisables. Elle a donc décidé de faire enquête sur les vandales auteurs des dégâts.

Des demandes de prix furent faites auprès des différents fournisseurs de Tourcoing. M. Felicien Hanon chargé de l'entretien du cimetière, a été chargé de faire enquête sur les vandales auteurs des dégâts.

L'Administration municipale estime que la ville devait prendre en charge les frais de remplacement de ces objets devenus inutilisables. Elle a donc décidé de faire enquête sur les vandales auteurs des dégâts.

Des demandes de prix furent faites auprès des différents fournisseurs de Tourcoing. M. Felicien Hanon chargé de l'entretien du cimetière, a été chargé de faire enquête sur les vandales auteurs des dégâts.

L'Administration municipale estime que la ville devait prendre en charge les frais de remplacement de ces objets devenus inutilisables. Elle a donc décidé de faire enquête sur les vandales auteurs des dégâts.

Des demandes de prix furent faites auprès des différents fournisseurs de Tourcoing. M. Felicien Hanon chargé de l'entretien du cimetière, a été chargé de faire enquête sur les vandales auteurs des dégâts.

L'Administration municipale estime que la ville devait prendre en charge les frais de remplacement de ces objets devenus inutilisables. Elle a donc décidé de faire enquête sur les vandales auteurs des dégâts.

Des demandes de prix furent faites auprès des différents fournisseurs de Tourcoing. M. Felicien Hanon chargé de l'entretien du cimetière, a été chargé de faire enquête sur les vandales auteurs des dégâts.

L'Administration municipale estime que la ville devait prendre en charge les frais de remplacement de ces objets devenus inutilisables. Elle a donc décidé de faire enquête sur les vandales auteurs des dégâts.

Des demandes de prix furent faites auprès des différents fournisseurs de Tourcoing. M. Felicien Hanon chargé de l'entretien du cimetière, a été chargé de faire enquête sur les vandales auteurs des dégâts.

STATISTIQUE AGRICOLE

La commission cantonale de statistique agricole s'est réunie à la mairie, sous la présidence de M. Jules Brassart, adjoint au maire.

L'appréciation générale succincte sur les récoltes de l'année dans le canton a été la suivante :

Production moyenne par hectare : 1 quintaux pour le blé ; 2 quintaux pour l'avoine ; 21 quintaux pour le seigle ; 25 quintaux pour la paille de blé ; 23 quintaux pour la paille de seigle ; 20 quintaux pour le foin ; 35 quintaux pour le lin ; 83 quintaux pour les pommes de terre hâtives ; 100 quintaux pour les pommes de terre demi-hâtives ; 150 quintaux pour les pommes de terre tardives ; 300 quintaux pour les betteraves à sucre ; 600 quintaux pour les betteraves à distillerie. Le poids moyen du quintal est de 70 kilos, celui de l'avoine kg, et celui du seigle, 63 kilos.

La récolte de blé et d'avoine a été mauvaise. Pour le seigle, les rendements ont été médiocres. Les rendements de lin, de foin et de paille ont été mauvais. Les rendements de pommes de terre hâtives et demi-hâtives, excellentes. Les rendements de pommes de terre tardives, moyennes. Les rendements de betteraves à sucre et à distillerie, excellents.

En général, le rapport moyen fait médiocre, exception faite pour les betteraves.

L'Assemblée générale des Médailleurs d'honneur du Travail a eu lieu dimanche 10 h, à l'Hippodrome-Palace, sous la présidence de M. Edmond Maréchal, président d'honneur de la Société Royale Belge.

M. Charles Delcroix, président d'honneur de la Société Royale Belge, a ouvert la séance. M. Charles Delcroix, président d'honneur de la Société Royale Belge, a ouvert la séance.

M. Charles Delcroix, président d'honneur de la Société Royale Belge, a ouvert la séance. M. Charles Delcroix, président d'honneur de la Société Royale Belge, a ouvert la séance.

M. Charles Delcroix, président d'honneur de la Société Royale Belge, a ouvert la séance. M. Charles Delcroix, président d'honneur de la Société Royale Belge, a ouvert la séance.